
**DEPARTEMENT DE LA
 HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
 ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2021-08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 24 mars 2021

Nombre de membre du comité de direction : 19

Nombre de membre présenté ou représenté : 14

Président de séance : Monsieur ANTOINE

Secrétaire de séance : Madame MARTIN

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (4) Madame MARTIN, Messieurs AEBISCHER, ANTOINE, LUY représenté par Madame TEPPE-ROGUET.

Présent en visio-conférence sans droit de vote : (1) Monsieur MEHDI

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (3) Madame VULLIET, Messieurs DE VIRY, LECAQUE.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (7) Mesdames BUSSAT, COUCHOURON, Messieurs BERTRAND, DANNECKER, TOUTAIN, MOUCHET, VINCI.

Suppléant présent sans droit de vote (1) : Monsieur BARONNET.

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mme INCADELA Directrice, Mme MERCIER Assistante de direction/rh

Invités présents : Ensemble de l'équipe de l'Office de Tourisme des Monts de Genève.

OBJET : Remboursement partenariats 2021

Vu l'article L134-6 du code du tourisme,

Vu l'article 13 des statuts de l'EPIC Monts de Genève qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recette le produit des recettes commerciales,

Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes,

Considérant la délibération n° 2021-01 du 27 janvier 2021, autorisant la gratuité des partenariats 2021 et le remboursement des cotisations déjà réglées aux partenaires,

Considérant que certains partenaires ont payés leur cotisation depuis le comité de direction du 27 janvier 2021, et pour lesquels nous devons procéder à un remboursement,

NOM CLIENT	TYPE PRESTA	MONTANT HT	MONTANT TVA	MONTANT TTC
MAISON ROUGE	PARTENARIAT 2021	242,50 €	48,50 €	291,00 €
NOVOTEL	PARTENARIAT 2021	582,00 €	116,40 €	698,40 €
HOTELHOP	PARTENARIAT 2021	405,75 €	81,15 €	486,90 €
TOTAL		1 230,25 €	246,05 €	1 476,30 €

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

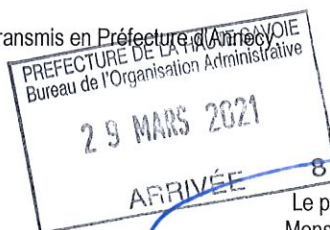
AUTORISE à l'unanimité l'Office de Tourisme à rembourser les partenariats 2021 dont la liste est communiquée dans la présente délibération.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annemasse

Le 24 mars 2021

affiché ou notifié le 24 mars 2021

Ainsi fait et délibéré en séance,
 Pour extrait conforme.



Le président
 Monsieur P. ANTOINE

